

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCAION
1^{er} avril 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

2022D062

OBJET :

**14. ACCORD CADRE POUR
LA MISSION DE
GESTION, DE
CONFECTION ET DE
DISTRIBUTION DES
REPAS SERVIS AU
RESTAURANT
SCOLAIRE MUNICIPAL,
PERSONNEL
COMMUNAL, MULTI-
ACCUEIL, CENTRES DE
LOISIRS ET
PERSONNES ÂGÉES DU
CCAS.**

**a) GROUPEMENT DE
COMMANDES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-deux, le sept AVRIL à dix-neuf

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

15.04.2022

ID : 059-215904004-20220407-2022D062-DJF

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtizia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. SERE Soarey Idriss – M. DECREUS Christophe – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives à** M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine – M. LORIDAN Bernard.

ABSENT : M. MOUILLE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune et le CCAS de Merville (en incluant les budgets annexes du centre social Stéphane Hessel et du service d'aides à domicile) désignées ci-dessus souhaitent se regrouper pour la prestation de service de préparation de repas et de distribution pour les écoles, le personnel communal, le multi-accueil, les centres de loisirs et les personnes âgées en vue de rationaliser les dépenses publiques par la réalisation d'économies d'échelles sur fondement de l'article L 2123-1 du code de la commande publique, modifiée par le décret n° 2021-357 du 30 mars 2021.

- Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement est formalisée par une convention.
- Considérant que la commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

À ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la constitution de ce groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Merville (en incluant le budget annexe du centre social et du service d'aides à domicile de Merville) ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la délibération, et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les Jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents :

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.